

Avis de pôle Biodiversité du SEAFEN en date du 07/08/23

Au titre de la Forêt & du Défrichement :

Il n'y a actuellement aucun boisement sur les parcelles indiquées en objet et donc aucun défrichement possible.

Au titre de Natura 2000 & de la Biodiversité :

Au titre de la Biodiversité:

Le projet de reconstruction de la station d'épuration "Haliotis II" est situé dans une zone urbaine constituée.

L'état initial de l'environnement est correctement caractérisé par un inventaire 4 saisons établi par le bureau d'études « ECOMED » au cours de l'année 2021. On note 21 passages de naturalistes spécialisés afin de réaliser les inventaires. De plus, chaque méthode employée pour effectuer les inventaires est décrite.

D'après cet état initial, les enjeux en termes de biodiversité concernent essentiellement les reptiles, les oiseaux et les chiroptères. L'impact brut du projet est qualifié de faible sur le milieu naturel.

Le porteur de projet propose les mesures d'évitements et d'accompagnements suivantes :

- Défavorabilisation* écologique de la zone d'emprise
- Respect du calendrier écologique des espèces.
- Suivi du chantier par un écologue
- Gestion des espèces végétales exotiques envahissantes
- Renaturation en phase d'exploitation
- Adaptation de l'éclairage.

L'impact résiduel (après application des mesures) est jugé très faible.

**actions visant à réduire l'attractivité du milieu pour les espèces, avant le début du chantier*

Au titre de Natura 2000 :

Rien à signaler

Au titre de l'Agriculture :

Sans objet